

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 19 octobre 2010

Présents : Claude Vignon, Valérie Guillet, Isabelle Bailliard, Sandra Perrier, Gérald Idelon
Pierre Barbier, Carine Michel, Paul Bertrand, Yves Guillet, Giovanni Cadeddu
Excusé : Martin Béchier

Délibérations du Conseil

→ Suite au transfert d'une partie de la part départementale de la taxe d'habitation auprès des communes et de la communauté des communes, le Maire propose après présentation et débat de voter les taux d'abattements pour atténuer les effets de celui-ci :

- abattement général à la base : 15%
- abattements personne(s) à charge :
 - o par personne rang 1 ou 2 pour 2 personnes : 10%
 - o par personne rang 3 ou + pour 1 personne : 20%

Voté à l'unanimité.

→ La convention de mise à disposition de Mme Perucca auprès du Département de la Drôme pour le secrétariat de l'espace nordique d'Herbouilly est renouvelée pour l'année 2011. *Voté à l'unanimité.*

→ Le droit de préemption urbain pour la parcelle à lotir de Mr Christian Maréchal à l'entrée sud du village n'est pas utilisé. *Voté à l'unanimité.*

→ La demande de la commune de Die pour la prise en charge de la participation communale des repas de cantine de l'enfant scolarisé Aurélien Bottala pour l'année scolaire en cours(3,72€ par repas) est acceptée. *Voté à l'unanimité.*

→ Le prochain recensement de la population communale aura lieu en janvier 2011. Mme Patricia Villard est nommée coordinatrice de l'opération et Mr Loïc Augoyard agent recenseur. *Voté à l'unanimité*

→ La demande d'autorisation d'Adrien Eymard, propriétaire du centre équestre du Briac, pour faire pâturer ses chevaux dans la prairie des Etravoïdes est acceptée. L'ONF facturera le pâturage. *Voté à l'unanimité*

→ Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune, un deuxième pompage sur la source de l'Adouin va être réalisé. Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat et du Département de la Drôme.

Décisions du Conseil

→ Suite à la demande de PC Simple, le délai de préavis de son bail commercial est ramené au 30 novembre 2010 au lieu du 15 février 2011 prévu initialement.

- La consultation pour l'étude d'aménagement de la parcelle ouest des terrains Roche doit être classée infructueuse pour défaut d'architecte mandataire de l'équipe. Une nouvelle consultation sera lancée avec le CAUE.
- Avant d'organiser une réunion bilan pour les professionnels du tourisme du village, un questionnaire sondage leur sera proposé par la commission tourisme.
- Suite au souhait de la famille Maréchal de réhabiliter une ancienne maison au-dessus du camping, la mairie pose comme condition de son accord la prise en charge par la famille des frais d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Face au problème ancien et récurrent de loyers impayés d'une famille malgré des demandes répétées d'échéancier, le maire la rencontrera au terme du dernier délai qui leur a été fixé, avant de lancer la procédure d'expulsion.
- Mr et Mme Emmanuel Crépeau ont fait une proposition d'achat à la mairie pour la maison de Paulette Roche. Un accord de principe a été donné à leur proposition : le montant final reste à négocier, une proposition de vente à tempérament (location-vente avec transfert de propriété au départ) leur sera faite également.